

Communiqué à tous les producteurs et intervenants du secteur avicole du Québec

Avis de vigilance – influenza aviaire

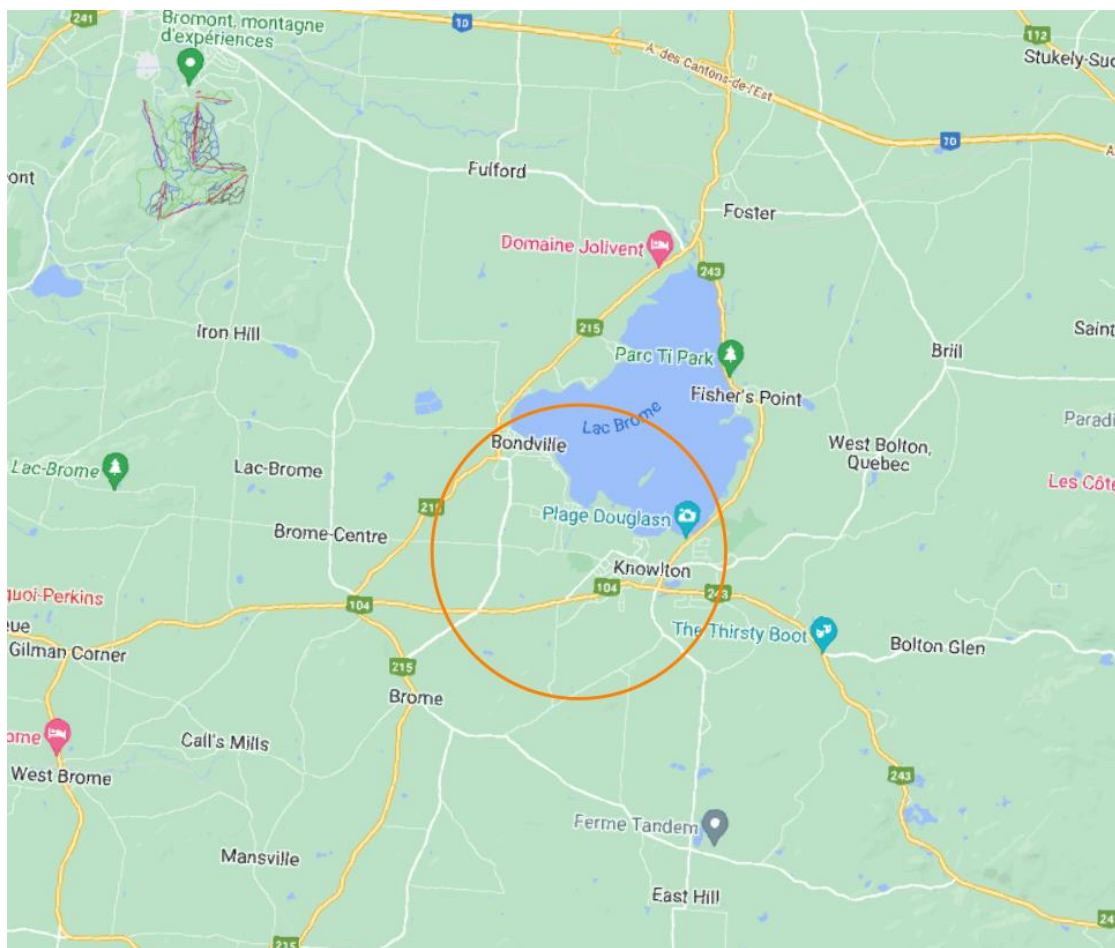
La vigilance est de mise! Le sud du Québec est présentement en période d'intenses migrations.

État de la situation

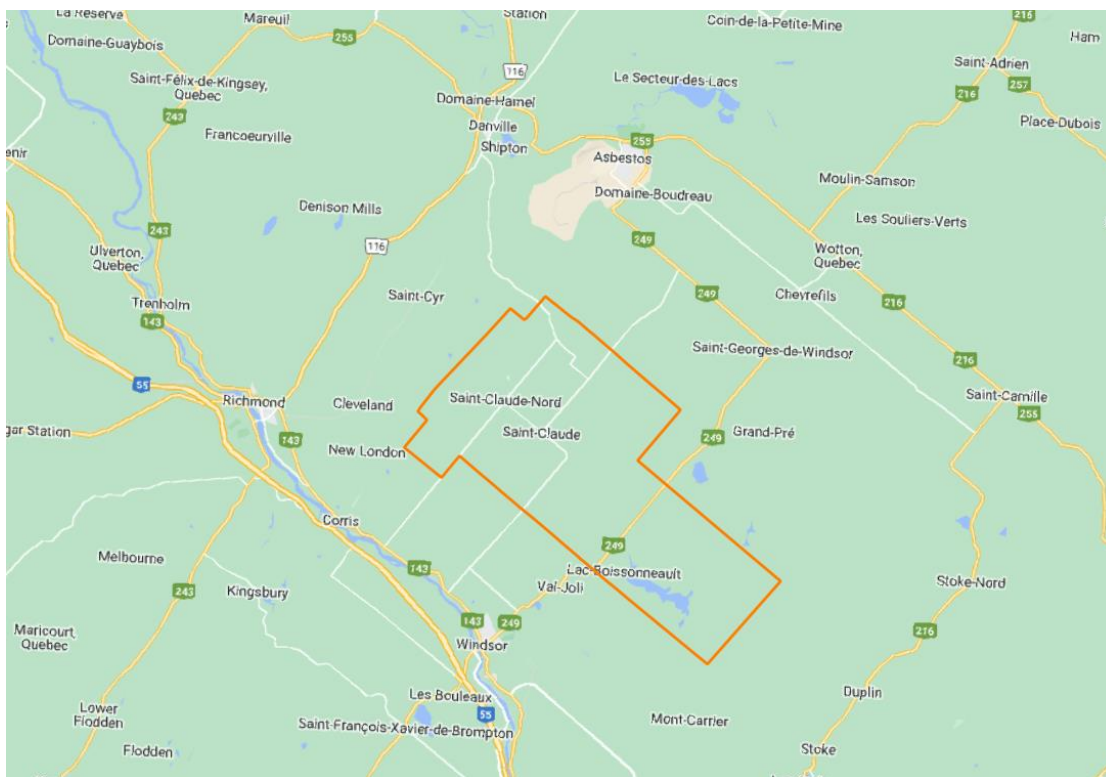
Deux cas confirmés et une suspicion d'influenza aviaire au Québec

Hier soir et aujourd'hui, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a confirmé deux cas d'influenza aviaire au Québec. Le premier cas est celui dans la zone de St-Claude et St-Claude Nord annoncé hier dans le message de l'EQCMA. Sinon, un petit élevage non-commercial a aussi eu un diagnostic positif de la maladie dans la MRC du Haut-Saint-François en Estrie. Un deuxième élevage commercial de volaille toujours situé en Estrie est présentement sous enquête. Des échantillons ont été soumis au laboratoire pour analyse par l'ACIA.

Le site est en quarantaine et le producteur collabore avec l'EQCMA. L'EQCMA a identifié une zone de biosécurité rehaussée en situation d'urgence. **Il est recommandé à tous les producteurs et intervenants de la filière avicole d'éviter de circuler dans cette zone délimitée par une ligne de couleur orange sur la carte ci-dessous.** Pour toute activité essentielle, veuillez vous assurer de mettre en application les mesures de biosécurité rehaussée préconisées par l'EQCMA (code orange). Ces protocoles peuvent être consultés sur le site internet de l'EQCMA au [lien suivant](#).



Rappel de la carte de la zone de biosécurité rehaussée en situation d'urgence du cas 1



L'EQCMA est en discussion avec l'ACIA afin de déterminer la pertinence de l'émission d'une zone à risque autour du petit élevage non-commercial qui est situé dans une région à faible densité avicole.

Ces zones sont temporaires et visent immédiatement à minimiser les risques de propagation de la maladie. Si la maladie est confirmée, l'ACIA va mettre en place ses propres zones de contrôle officielle et les zones préliminaires de l'EQCMA seront retirées.

Dorénavant, pour vous tenir à jour sur les annonces officielles de l'ACIA sur les cas d'influenza aviaire au Québec, veuillez consulter le site internet au [lien suivant](#).

Nous vous tiendrons informé de l'évolution de la situation.

Message aux producteurs et intervenants du secteur avicole du Québec

L'EQCMA rend maintenant disponible tous les communiqués qu'elle émet de même que des documents de référence sur son site internet dans une section spéciale sur l'influenza aviaire. Vous pouvez consulter cette section au lien suivant : <http://www.eqcma.ca/maladies-avicoles/influenza-aviaire>

Sur le site, vous pourrez y retrouver plusieurs ressources utiles en prévention et pour le contrôle de la maladie :

[La survie du virus de l'influenza aviaire \(nouveau\)](#)

[Fiche d'information sur les maladies à déclaration obligatoire](#)

[Liste de désinfectants efficaces contre l'influenza aviaire](#)

[Les protocoles de biosécurité courante à appliquer en tout temps](#) (code vert)